

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_3_7

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Mars 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Objet : Approbation du compte administratif 2022 _ Panneaux photovoltaïques

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur FOUCHE Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) : Monsieur CARTERET Michel

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHE Joël,
Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Sophie LALANDRE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean RABSKI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Michel CARTERET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 2022	Résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) Année 2022	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à réaliser dépenses en 2022	Restes à réaliser recettes en 2022	Calcul si besoin de prélevement (déficit)	Prélevement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 10,68 de l'exercice suivant 2023	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2023
INVEST	37 581,92 €		748,35 €	38 330,27 €	0,00€	0,00 €	38 330,27 €	0,00€	
FONCT	8 802,49 €		256,94 €	9 059,43 €				0,00 €	9 059,43 €
	8 802,49 €		1 005,29 €	47 389,70 €					

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/03/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,

Michel CARTERET

